



COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 5 MAI 2020

Le déconfinement est susceptible de se mettre en place à compter du 11 mai prochain dans le cadre d'une période probatoire jusqu'au 2 juin nécessite la mise en place d'un protocole de reprise de l'activité au sein de notre Agence de l'Eau Loire Bretagne, comme pour tous les ministères et tous les établissements publics de l'Etat.

Ce protocole de de reprise de l'activité au sein de notre agence se doit de respecter voire d'améliorer le contenu du Protocole National de déconfinement publié le 3 mai 2020 par le Ministère du Travail.

Ce Protocole National précise très clairement dès son introduction que : *« Les mesures de protection collective comprennent en particulier les mesures organisationnelles, en premier lieu le télétravail, de nature à éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition, et qui doit être la règle chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. »*

De même la mise en place d'horaires décalés est une nécessité : *« Lorsque la présence sur les lieux de travail est en revanche nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés font également partie des mesures organisationnelles qui, en limitant les risques d'affluence et de concentration des personnels, permettent de respecter les règles de distanciation physique. Ces dernières incluent en outre toutes les dispositions relatives au nombre maximal de personnes simultanément admises dans un espace ouvert (jauge) ainsi que la gestion des flux de circulation dans l'entreprise. »*

C'est pourquoi vos représentants se sont appuyés notamment sur ces deux éléments pour contribuer à : *« La définition et la mise en œuvre de toutes ces mesures nécessitent un travail de réflexion préalable, conduit dans un cadre concerté, afin de garantir leur faisabilité, leur effectivité et leur appropriation la plus large par tous les acteurs participant à la lutte contre la propagation du virus. »*

Voici les points sur lesquels EFA-CGC a obtenu satisfaction :

- **Le télétravail restera jusqu'au 2 juin la norme, y compris pour agents ayants des enfants à garder, et dans une certaine mesure pour les encadrants (alors qu'il était prévu de les obliger à venir 5 jours sur 5 sur site).**
- **Les horaires d'accès aux locaux seront bien élargis, contrairement à ce qui pouvait être compris de la rédaction du plan de reprise.**
- **Les agents souhaitant télé-travailler mais non encore équipés actuellement pourront être fournis en matériel par la DSI pour le faire.**

- **Les capacités de visioconférence vont être augmentées pour faciliter les échanges.**
- **Pour les agents en mission : possibilité à l'étude d'utilisation du véhicule personnel pour éviter les risques liés à la rotation des voitures de service.**

En revanche, EFA-CGC n'a pas pris part au vote et s'est abstenue en raison de l'absence d'un avis officiel de la médecine du travail sur ce plan largement dédié aux aspects sanitaires.

Nous restons vigilants et à l'écoute pour la santé physique et psychologique de tous, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos remarques et demandes !

Vos représentants EFA-CGC au CT et CHCST.